

Original : anglais

**DÉCLARATION DU CANADA À LA SOUS-COMMISSION 2
SUR LE THON ROUGE DE L'ATLANTIQUE OUEST, 3E TOUR**

Le Canada soutient les décisions de gestion des pêches qui sont fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles et, en cas d'incertitude, l'application de l'approche de précaution.

Ces principes sont bien établis, notamment au sein de l'ICCAT dans la Résolution 15-12, dans la Convention amendée de l'ICCAT, et plus largement, notamment dans le document « Transformations pour une économie océanique durable : une vision pour la protection, la production et la prospérité », récemment publié par le groupe de haut niveau pour une économie océanique durable, auquel quelques membres de la Sous-commission 2 ont adhéré. Cette déclaration comprend un appel au renforcement des organisations régionales de gestion des pêches en encourageant, entre autres, l'utilisation d'une approche de précaution et une gestion qui contrôle les niveaux de capture sur la base d'une évaluation scientifique.

Sur la base de ces principes, le Canada est extrêmement mécontent de l'issue des négociations de cette année visant à adopter un total admissible des captures (TAC) pour le thon rouge de l'Atlantique Ouest, une espèce emblématique.

Les projections fournies par la mise à jour de l'évaluation des stocks de 2020 et l'avis du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) qui en résulte - le meilleur avis scientifique dont nous disposons - montrent clairement qu'une réduction rapide et significative du total admissible des captures (TAC) est le moyen le plus approprié de maintenir le risque de surpêche à un niveau acceptable.

Un TAC de 2.350 tonnes en 2021 entraînera une probabilité de 94 % de surpêche. Le Canada estime que cela est à la fois contradictoire avec les objectifs de l'ICCAT et contraire aux meilleurs intérêts à long terme de l'espèce et de l'industrie.

Néanmoins, nous ne souhaitons pas que cette mesure arrive à expiration et entraîne une pêche non réglementée en 2021. Pour éviter un tel scénario, le Canada ne bloquera pas le consensus sur le TAC de 2.350 tonnes proposé par le Président, conformément au PA2-608C, malgré nos préoccupations importantes.

Tout au long de ce processus de correspondance, le Canada et d'autres pays ont plaidé en faveur d'une évaluation complète de ce stock en 2021, au-delà de la simple mise à jour effectuée en 2020. Nous pensons que cela donnerait au SCRS l'occasion d'aborder les questions relatives à certains indices qui ont été identifiés par les scientifiques, d'explorer pleinement les données fournies et d'apporter une certitude pour l'avenir en fixant des TAC totalement conformes à l'avis scientifique. Le Canada soutient l'inclusion d'une demande d'évaluation des stocks en 2021 dans la proposition du Président PA2-608C.